

**REGLEMENT SPORTIF DE LA SELECTION REGIONALE
DES PILOTES DE BMX RACING
SUR LE TERRITOIRE DE COMPETENCE
DU COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME**





Version V1 - avril 2023

Article 1 : Contexte de la sélection régionale des pilotes de BMX Race.

Le COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME (CICC), par l'intermédiaire du sélectionneur qu'est l'élu au collège BMX de son comité directeur, effectue pour l'année civile une sélection régionale des pilotes de BMX Race. Elle prend la forme d'un ou plusieurs stages de sélection encadrés par le sélectionneur et inscrits comme animations au calendrier des événements cyclistes du CICC (<https://www.ffc.corsica/evenements/>). Un stage de sélection est encadré par le sélectionneur et est organisé par un club support qui s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 : Finalités de la sélection régionale des pilotes de BMX Race.

La sélection régionale n'est pas une compétition mais a pour but premier de constituer une équipe corse des meilleurs pilotes en BMX Race. Outre la performance individuelle du licencié, ladite sélection peut servir au CICC afin d'orienter son attribution des aides financières prioritairement envers les sélectionnés qui ensuite s'inscrivent et participent aux compétitions nationales ou supérieures de BMX Race.

Article 3 : Licenciés pouvant participer à la sélection régionale BMX Race.

Ne peuvent participer à un stage de sélection régionale que les cyclistes répondants aux conditions suivantes : (1) être détenteur d'une licence Fédération Française de Cyclisme (FFC), où figure le numéro de pilote de BMX Race, valide et obtenue avec certificat médical auprès d'un club membre du CICC ; (2) être équipé d'un casque intégral avec visière, d'un maillot manches longues et pantalon, de chaussettes couvrant les chevilles, d'un vélo de type BMX Race en bon état de fonctionnement et non dangereux.

Article 4 : Catégories des pilotes de BMX Race.

Les catégories des licenciés sont celles retenues dans la réglementation générale des compétitions de BMX Race organisées sur le territoire de compétence du CICC et validée par son comité directeur.

Article 5 : Inscription du licencié à un stage de sélection régionale de BMX Race et tarif.

La demande d'inscription est faite par le licencié majeur ou par le représentant légal du licencié mineur, au plus tard deux semaines avant la date du stage de sélection, par retour du formulaire dûment complété figurant en annexe du présent règlement accepté par le demandeur. Le tarif d'inscription à un stage est de 25€ par licencié, montant destiné au club support qui définit les modalités de paiement.

Article 6 : Déroulement du stage et règles de sélection régionale des pilotes de BMX Race.

Lors du chaque stage de sélection, le licencié sera appelé à passer individuellement, tant lors de l'échauffement que durant les tests de pilotage. Ces derniers consistent à évaluer la performance du licencié, durant ses passages sur obstacles (tremplin, barre sur plots, simple bosse, double voire triple, table, dromadaire, pro, whoops, etc.) et au sol (équilibre, slalom, bunny up, virage, butte, etc.), avec ou sans pédalage ; d'après ce barème de points pour chaque exercice : 2 points attribués au licencié s'il réussit totalement ; 1 point attribué au licencié s'il réussit partiellement ; 0 point attribué au licencié sinon. Sur l'ensemble des exercices du test, pour chaque catégorie de pilote, seront pré-sélectionnés les licenciés obtenant plus de la moitié du total maximum de points, et parmi ces pilotes le sélectionné sera celui totalisant le plus de points après avoir départagé les éventuels premiers ex æquo selon le plus grand nombre de points obtenus au dernier exercice ou d'après des tests complémentaires. Le sélectionneur propose au comité directeur du CICC la liste des pré-sélectionnés et des sélectionnés par catégorie, pour validation finale.

Article 7 : Remise du maillot de la sélection au sélectionné, port, restitution.

Le maillot de la sélection BMX Race, propriété du CICC, est remis au sélectionné par le sélectionneur après sélection. Le sélectionné porte obligatoirement ce maillot durant chaque compétition nationale ou supérieure où il est inscrit et participe. Au plus tard le 14 décembre, chaque sélectionné ou son représentant légal restitue le maillot lavé au sélectionneur sinon est redevable de 60€ au CICC.

Article 8 : Comportement du participant au stage de sélection régionale.

Les participants s'engagent à respecter le règlement, à avoir une attitude de fair-play et responsable; à veiller au respect de l'environnement naturel du site où se déroule le stage de sélection régionale.

Article 9 : Publicité.

Le demandeur autorise le CICC et le club support du stage de sélection régionale à publier photos, vidéos, textes et tous documents incluant le licencié participant.

Article 10 : Non respect du présent règlement par le licencié

En cas de non respect du règlement, le licencié quittera le stage, le sélectionné sera désélectionné.



FORMULAIRE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION DU LICENCIÉ
A UN STAGE DE SÉLECTION RÉGIONALE DE BMX RACING
A transmettre complet à l'adresse bmxtechcorsica@gmail.com
au plus tard deux semaines avant la date du stage



Nom du licencié	Prénom du licencié	Date de naissance	Sexe (F ou M)	N° licence BMX FFC	N° pilote BMX Race	20 pouces	Cruiser
Club de rattachement du licencié							
Date et lieu du stage de sélection régionale							

Par la présente demande, **le demandeur accepte le règlement sportif de la sélection régionale** des pilotes de BMX Race sur le territoire de compétence du COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME.

Fait à	Le
Le licencié	Signature :

Le représentant légal du
licencié mineur

NOM, Prénom, signature :